



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 3 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés :

MM. LE GAILLARD Didier (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUZEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme PICAUT Nathalie), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), LE TOHIC Morgane.

Le Conseil Municipal a désigné M. David DENIS en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

Terrain de football synthétique - Attribution du marché de travaux

(Délibération 2022_06_03_04)

Préambule

M. Pascal ROSELIER, Maire, rappelle au conseil municipal que la commune de Moréac a décidé de réaliser un programme d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique.

La commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération à Sport Initiatives – Centre d'Affaires Lorient Mer – 1, rue d'Estienne d'Orves 56100 Lorient.

Compte tenu de la nature et du montant des travaux à réaliser, le mode de passation du marché de travaux retenu est celui de la procédure adaptée en application du code de la commande publique.

Organisation de la consultation des entreprises :

L'avis de marché a été publié sur le site de la Centrale des marchés le 28 février 2022, ainsi que dans les annonces légales de l'édition départementale du Morbihan du journal Ouest-France le 2 mars 2022.

Réunions de la commission d'appel d'offres (de la procédure adaptée) :

Les date et heure limites de remise des plis était fixées au mardi 22 mars 2022 à 12h00. La commission, s'est réunie le 25 mars 2022 afin de procéder à l'ouverture des offres. Le registre des dépôts mentionne la remise de quatre plis.

Critères de jugement des offres :

En application du règlement de la consultation, l'analyse des offres devait conduire à la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur financière de l'offre : 40 % ;
- Valeur technique de l'offre: 60 %.

Analyse des offres

Le maître d'œuvre a remis son rapport d'analyse des offres a la commune le 30 mars 2022.

a) Offres présentées

Quatre offres régulières ont été présentées :

	Entreprise	Adresse
1	SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU	Route de Craon - CS 30032 - 53800 Renaze
2	ART DAN	Le Prouzeau 44474 Carquefou
3	SPARFEL	3 rue Gorges Guynemer - ZAE de Mescoden - 29260 Ploudaniel
4	SPORTINGSOLS	Rue du Stade - 85250 Saint Fulgent

b) Prix des prestations : 40 %

	Entreprise	Prix HT des prestations	Note sur 40 points
1	SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU	875 717,64 €	37,35
2	ART DAN	819 000,00 €	39,94
3	SPARFEL	843 626,90 €	38,77
4	SPORTINGSOLS	817 746,20 €	40

Calcul des points du critère « coût » : prix de l'entreprise la moins coûteuse / prix de l'entreprise à noter x 40

c) Notation et classement

	Entreprise	Valeur financière de l'offre / 40	Valeur technique de l'offre / 60	Total / 100	Classement
1	SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU	37,35	48	85,35	2
2	ART DAN	39,94	28	67,94	4
3	SPARFEL	38,77	37	75,77	3
4	SPORTINGSOLS	40	48	88	1

Au vu du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de la consultation, avec leur pondération, et d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

- SAS SPORTINGSOLS Rue du Stade – BP 6 – 85250 Saint-Fulgent moyennant le prix de 817 746,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise suivante ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :
 - **SAS SPORTINGSOLS** Rue du Stade – BP 6 – 85250 Saint-Fulgent moyennant le prix de **817 746,20 € HT** ;
- **AUTORISE M. le Maire**, ou son représentant, à signer le marché proposé, ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire



Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le 10/06/2022



ID : 056-215601402-20220603-D2022_06_03_04-DE